

AVIS DE SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Walid Moussa (Société Mourad Guellaty et Associés).

BILAN : LES ACTIFS
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2019
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		3 430 424	3 430 424
Moins : amortissements		<2 946 718>	<2 876 028>
	(1)	483 706	554 396
Immobilisations corporelles		132 853 268	127 406 727
Moins : amortissements		<102 102 871>	<98 169 800>
	(1)	30 750 397	29 236 927
Immobilisations financières		1 080 977	1 143 645
Moins : provisions		<189 570>	<189 570>
	(2)	891 407	954 075
Total des Actifs immobilisés		32 125 510	30 745 398
Total des actifs non courants		32 125 510	30 745 398
Actifs courants			
Stocks		21 164 949	19 778 539
Moins : provisions		<2 190 873>	<2 566 619>
	(3)	18 974 076	17 211 920
Clients et comptes rattachés		67 460 525	47 987 333
Moins : provisions		<11 211 415>	<9 625 916>
	(4)	56 249 110	38 361 417
Autres actifs courants		8 616 747	9 153 333
Moins : provisions		<505 742>	<169 456>
	(5)	8 111 005	8 983 877
Placements et autres actifs financiers	(6)	9 015 340	2 178
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	7 458 628	12 402 207
Total des actifs courants		99 808 159	76 961 599
TOTAL DES ACTIFS		131 933 669	107 706 997

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Chiffres en Dinar Tunisien)

		Au 31 décembre	
	Notes	2020	2019
Capitaux propres			
Capital social		40 937 600	40 047 675
Réserves		4 004 768	3 769 195
Réserves Consolidées		5 737 101	3 012 464
Subventions reçues		307 068	524 143
Fond social		268 258	155 097
Résultats reportés		8 470 048	432 684
Intérêts des minoritaires		586 355	597 838
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		60 311 198	48 539 096
Résultat de l'exercice		16 162 320	12 531 661
Part du groupe		15 530 807	12 542 587
Intérêts des minoritaires dans le résultat		631 513	(10 926)
dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		-	889 925
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	76 473 518	61 070 757
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	2 388 990	2 142 514
Autres passifs financiers	(10)	9 600 147	9 706 848
Provisions		100 335	100 335
Total des passifs non courants		12 089 472	11 949 697
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	25 819 931	17 538 614
Autres passifs courants	(12)	12 990 640	10 771 250
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	4 560 108	6 376 679
Total des passifs courants		43 370 679	34 686 543
Total des passifs		55 460 152	46 636 240
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		131 933 669	107 706 997

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2019
Revenus	(14)	99 769 848	100 285 220
Coût des ventes	(15)	<56 341 372>	<60 205 073>
Marge brute		43 428 476	40 080 147
Autres produits d'exploitation	(16)	217 075	156 119
Frais de distribution	(17)	<5 328 878>	<5 118 748>
Frais d'administration	(18)	<13 086 550>	<12 857 488>
Autres charges d'exploitation	(19)	<3 708 220>	<3 572 158>
Résultat d'exploitation		21 521 903	18 687 872
Charges financières nettes	(20)	<449 408>	<1 087 176>
Produits des placements		12 444	1 845
Autres gains ordinaires		1 820 872	271 521
Autres pertes ordinaires		<456 955>	<633 861>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		22 448 856	17 240 201
Impôt sur les bénéfices	(21)	<6 286 536>	<4 708 540>
Résultat des activités ordinaires après impôt		16 162 320	12 531 661
Résultat net de l'exercice		16 162 320	12 531 661
Résultat Consolidé Part du Groupe		15 530 807	12 542 587
Part des minoritaires		631 513	(10 926)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisien)

	Au 31 décembre	
	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	91 525 952	105 298 572
Intérêts reçus	153 457	192 208
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	<73 784 156>	<85 826 713>
Encaissements provenant de l'Etat (TVA)	-	-
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	<7 915 225>	<10 412 218>
Intérêts payés	<251 360>	<813 530>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	9 728 668	8 438 319
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<3 818 986>	<3 895 090>
Encaissements sur cession d'immobilisations	422 595	5 150
Décaissements pour acquisition d'immob. financières	-	-
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	10 000	10 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<3 386 391>	<3 879 940>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement dépôt de garantie	120 867	211 610
Décaissement dépôt de garantie	-	<22 809>
Dividendes et autres distributions payés	<47 118>	<6 780 484>
Encaissement provenant des subventions d'Investissements	<2 615>	-
Encaissement d'emprunts	-	2 650 000
Remboursement d'emprunts	<2 986 774>	<231 865>
Décaissements provenant d'achat de Certificats de Dépôt	<9 000 000>	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<11 915 639>	<4 173 548>
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	195 273	<211 591>
Variation de trésorerie	<5 378 090>	173 240
Trésorerie au début de l'exercice	9 480 383	9 307 143
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 102 294	9 480 383

Notes aux Etats Financiers

Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

(En milliers de dinars)

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	101 596	67 369	13 381
Air Liquide Tunisie Services	81 108	9 553	8 435
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	714	207	127
Air Liquide SPECNA	7 391	1 826	946

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750.000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 200.000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150.000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc –SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL _____ 50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- **Air Liquide Tunisie** : société mère,
- **Air Liquide Tunisie Services** : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- **VITALAIRE** (ex Air Séparation Tunisie) : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- **Air Liquide Specna** : filiale détenue à hauteur de 33,33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée pour toutes les filiales est celle de l'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

▪ **Stocks**

Les stocks comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux encours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, qui sont constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN – ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31.12.2019	Acquisition	Virement de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31.12.2020
Immobilisations incorporelles	3 430 424	-	-	-	3 430 424
Survaleur (1)	1 059 266	-	-	-	1 059 266
Logiciels	2 311 158	-	-	-	2 311 158
Fonds de commerce	60 000	-	-	-	60 000
Immobilisations corporelles	127 406 727	8 036 642	-	<2 590 101>	132 853 268
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 514 911	-	-	-	4 514 911
Matériel et outillage	52 421 171	56 800	2 300 240	<2 307 945>	52 470 266
Matériel de transport	7 275 459	1 760 785	-	<257 791>	8 778 453
M.M.B & A.A.I	16 205 409	306 951	1 319 431	<24 365>	17 807 426
Emballages	42 339 691	2 077 332	-	-	44 417 023
Immobilisations encours	3 742 792	3 834 774	<3 619 671>	-	3 957 895
Total	130 837 151	8 036 642	-	<2 590 101>	136 283 692

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31.12.2019	Dotations 2020	Autres variations	Amortissements au 31.12.2020
Immobilisations incorporelles	2 876 028	70 690	-	2 946 718
Survaleur	582 596	52 963	-	635 559
Logiciels	2 293 432	17 727	-	2 311 159
Immobilisations corporelles	98 169 800	6 517 506	<2 584 435>	102 102 871
Constructions	2 912 182	145 750	-	3 057 932
Matériel et outillage	42 280 864	3 116 911	<2 306 257>	43 091 518
Matériel de transport	4 787 730	882 603	<253 813>	5 416 520
M.M.B & A.A.I	12 243 401	865 090	<24 365>	13 084 126
Emballages	35 945 623	1 507 152	-	37 452 775
Total	101 045 828	6 588 196	<2 584 435>	105 049 589

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Souscription Emprunt National	10 000	20 000
Prêts au personnel (b)	59 011	59 011
Dépôts et cautionnements	998 411	1 051 079
Total brut	1080 977	1 143 645
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<189 570>	<189 570>
Total net	891 407	954 075

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie « IMTT ».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Gaz	3 839 463	3 551 050
Matériel de soudage	3 404 536	3 964 281
Matériel médical	7 651 085	6 477 007
Matières premières	524 814	397 607
Matières consommables	4 047 052	4 048 262
Matériels gaz	1 366 345	989 438
Marchandises en transit	331 654	350 894
Total brut	21 164 949	19 778 539
Provision pour dépréciation des stocks	<2 190 873>	<2 566 619>
Total net	18 974 076	17 211 920

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Clients	50 658 910	33 840 902
Clients, effets à recevoir	5 590 200	4 520 515
Clients douteux ou litigieux	11 211 415	9 625 916
Total brut	67 460 525	47 987 333
Provision pour dépréciation des comptes clients	<11 211 415>	<9 625 916>
Total net	56 249 110	38 361 417

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Etat, crédit de TVA	3 913 783	4 927 219
Impôt sur les sociétés	67 072	909 743
Consignations en douane	932 815	324 687
Charges comptabilisées d'avance	133 190	138 772
Autres actifs courants	3 569 887	2 852 912
Total brut	8 616 747	9 153 333
Provision pour dépréciation des autres actifs	<505 742>	<169 456>
Total net	8 111 005	8 983 877

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	13 162	-
Titres de placement	9 002 178	2 178
Total	9 015 340	2 178

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Banque de Tunisie	7 431 065	12 375 236
UBCI	5 154	1 734
Caisses	19 785	22 613
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Total	7 458 628	12 402 207

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2019 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2019	Distribution de dividendes	Autres variations	Au 31 décembre 2020 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	40 047 675	-	-	889 925	40 937 600
Réserves	3 769 195	235 573	-	-	4 004 768
Résultats reportés	432 684	8 037 364	-	-	8 470 048
Subvention d'investissement	524 143	-	-	<217 075>	307 068
Fond social	155 097	370 000	-	<256 839>	268 258
Réserves consolidées	3 012 464	3 009 725	-	<285 088>	5 737 101
Intérêts des minoritaires	597 838	<10 926>	<533>	<24>	586 355
Résultat de l'exercice – Groupe	12 542 587	<12 542 587>	-	15 530 807	15 530 807
Résultat de l'exercice – Minoritaires	<10 926>	10 926	-	631 513	631 513
Compte spécial d'investissement	-	889 925	-	<889 925>	0
Total	61 070 757	0	<533>	15 403 294	76 473 518

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1.637.504 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires de la société Air Liquides Tunisie sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Banque de Tunisie	269 597	16,46%
Banque Nationale Agricole	181 146	11,06%
Autres	218 828	13,37%
Total	1 637 504	100,00%

NOTE 9 : EMPRUNTS (en DT)

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à long terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Dépôt de garantie bouteilles (a)	9 362 831	9 274 223
Dépôt fondant (b)	237 316	432 625
Total	9 600 147	9 706 848

(a) Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Le solde de ce poste représente les dépôts reçus de nos clients qui seront amortis sur la durée du contrat.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Fournisseurs d'exploitation	17 189 162	10 542 860
Fournisseurs d'immobilisations	2 365 549	960 990
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	6 130 044	5 569 249
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	135 176	465 429
Fournisseurs retenus de garantie	-	86
Total	25 819 931	17 538 614

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Charges à payer (a)	2 399 484	1 394 947
Produits constatés d'avance	774 358	586 631
C.N.S.S.	1 307 675	1 018 075
Compte courant d'associés (b)	1 196 039	863 554
Impôts et autres taxes	4 271 105	3 529 014
Autres créditeurs	3 041 979	3 379 029
Total	12 990 640	10 771 250

(a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer relatives aux départs à la retraite et aux bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Banque de Tunisie	3 356 335	2 915 070
Autres établissements bancaires	-	6 754
Intérêts échus non courus	5 000	58 942
Echéance Emprunts à moins d'un an	1 198 773	3 395 913
Total	4 560 108	6 376 679

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Ventes de gaz	75 213 669	78 211 585
Ventes de matériels	24 556 179	22 073 635
Total	99 769 848	100 285 220

NOTE 15 : COUT DES VENTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Achats consommés	37 634 787	40 113 796
Frais de personnel	4 604 076	7 854 232
Dotation aux provisions et amortissements	7 077 007	6 366 204
Autres charges directes	7 025 502	5 870 841
Total	56 341 372	60 205 073

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste correspond à la quote part des subventions d'investissement inscrite au résultat pour un montant des 217.075DT en 2020 contre 156.119DT en 2019.

NOTE 17 : COUTS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Achats non stockés	284 816	324 332
Frais de personnel	517 059	844 381
Services extérieurs	4 320 636	3 729 676
Dotations aux provisions et amortissements	206 367	220 359
Total	5 328 878	5 118 748

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Frais de personnel	8 086 175	7 146 528
Services extérieurs	3 671 313	4 485 634
Achats non stockés	478 203	480 223
Dotations aux provisions et amortissements	850 859	745 103
Total	13 086 550	12 857 488

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Redevances groupe	2 165 114	2 629 747
Services extérieurs	1 288 161	942 411
Dotations aux provisions et amortissements	254 945	-
Total	3 708 220	3 572 158

NOTE 20 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Charges financières	952 348	1 400 058
Intérêts débiteurs des comptes courants	150 212	237 558
Pertes de change	601 642	716 714
Autres charges financières	200 294	445 786
Produits financiers	<502 940>	<312 882>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<30 830>	<21 872>
Gain de change	<472 110>	<291 010>
Charges financières nettes	449 408	1 087 176

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales, ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et de réinvestissement.

NOTE 22 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 27 avril 2020 avec la société Air Liquide Côte d'Ivoire un contrat de cession d'actifs mobiliers composés d'une unité de CO2 et des pièces de rechanges pour un montant total de 192.000 Euro soit l'équivalent de 620.296 DT HTVA. Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 620.296 DT HTVA. Le montant a été totalement encaissé en 2020.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant au contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1^{er} février 2018 avec la société Air Liquide SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 98.597 Euros, soit 333.328 DT. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 347.102 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} janvier 2019 un contrat de services avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 245.119 Euros, soit l'équivalent de 809.221 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 10 juin 2019 un contrat de services avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 256.071 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 128.000 Euros, soit l'équivalent de 425.676 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 10 décembre 2019 un contrat de services avec la société ALIZENT, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce à travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 11.720 Euro soit l'équivalent de 38.697 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 2.947 Euro, soit l'équivalent de 9.801 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide SA un contrat de licence de technologie en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 2.350.100 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide SA un contrat de licence de marques en date du 28 mai 1998 avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 230.865 DT.

- Aucune facturation n'a eu lieu en 2020 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre du contrat de services conclu entre les deux parties en date du 1^{er} juillet 2015.

Par ailleurs, le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 157.126 Euros, soit l'équivalent de 522.538 dinars.

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en DT)

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2020	2019
<i>Engagements reçus</i>		
Cautions douanières	3 064 474	152 128
Cautions sur marchés	4 836 165	7 437 005
Total	7 900 639	7 589 133

NOTE 24 : NOTE SUR LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 ET SON INCIDENCE ÉVENTUELLE SUR LES EXERCICES FUTURS

Les hypothèses sous-jacentes et les principes comptables retenus lors de l'établissement des états financiers sont ceux prévus au niveau du cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes. L'hypothèse sous-jacente de continuité d'exploitation est bien tenue et vérifiée lors de l'élaboration des présents états financiers.

Aucun changement significatif d'estimation n'est constaté ayant un impact sur la situation financière et la performance du groupe depuis l'arrêté des derniers états financiers.

Le groupe Air Liquide Tunisie, ainsi que ses filiales, n'ont pas procédé au dépôt de demandes leur permettant de bénéficier des mesures gouvernementales de soutien.

Les éléments inhabituels constatés suite à la pandémie peuvent être résumés de la manière ci-dessous :

- ❖ Malgré une baisse significative du chiffre d'affaires provenant de l'export de 1.436.492 Dinars, soit un pourcentage équivalent à 10,5 %, le chiffre d'affaires sur le marché local a connu une légère hausse de 1,1% en passant de 86.660.610 Dinars à 87.581.730 Dinars soit une augmentation de 921.120 Dinars.
- ❖ Une baisse du niveau de la production de 7,5% par rapport à la même période de l'exercice précédent soit 2.623 Tonnes provenant principalement de la production d'azote, la production d'Oxygène a quant à elle évolué de 7%.

En effet, il est à signaler que, lors de la période de confinement qui a été décrétée à partir du 23 mars 2020 en raison de l'épidémie COVID19, nous avons été autorisés à travailler du fait de notre position de fournisseur clé dans le domaine de la santé. Dès le premier jour du confinement, nous avons mis en place des mesures nous permettant de continuer à opérer tout en minimisant les risques de contamination. Nous avons favorisé autant que possible le travail à domicile, avons organisé des rotations d'équipe tout en mettant à disposition des masques et du gel hydroalcoolique à l'ensemble du personnel. Une prise de température à distance pour tout employé se rendant sur nos sites a été mise en place.

Ces mesures nous ont permis d'assurer la continuité des opérations à effectif réduit.

La crise sanitaire et le confinement général décrété par l'Etat Tunisien n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

Pour faire face à la pandémie COVID-19 le groupe a eu recours à l'importation d'importantes quantités d'oxygène afin de satisfaire la demande des structures publiques et privées de santé et a mobilisé ses équipes au travers de la production, de l'importation et de la livraison d'oxygène, de la fourniture d'équipements médicaux et de santé à domicile.

A ce titre aucun risque d'impayés ou de dépréciation d'actifs n'a été soulevé. De même, aucun élément inhabituel n'a été signalé de par sa nature, taille ou incident, pouvant affecter les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou le flux de trésorerie durant le premier trimestre de l'exercice 2021, en rapport avec la pandémie.

En effet, le niveau d'activité enregistré au cours du premier trimestre 2021, prouve que l'activité du groupe continue son évolution normale et ne présente pas de risque d'une éventuelle baisse significative.

Les états financiers consolidés, ci-joints ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 15 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

NOTE 25 : NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 15 avril 2021. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de

La société Air Liquide Tunisie SA
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Air Liquide Tunisie comprenant le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 75.255.650 DT y compris le résultat bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à 15.530.807 DT et la part des minoritaires à 1.217.868 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe Air liquide Tunisie au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant brut de 67.460.525 dinars et provisionnées à hauteur de 11.211.415 dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces créances et apprécier les éventuels risques liés au recouvrement.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 24 aux états financiers « note sur la pandémie de la Covid-19 et son incidence éventuelle sur les exercices futurs » décrivant les impacts de cette pandémie et son éventuelle incidence sur les exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour

permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de

notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Autres obligations légales et réglementaires

La société mère, Air Liquide Tunisie SA, ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, et à l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Tunis, le 20 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir MATMTI

Walid MOUSSA